

**Services de soins à domicile**

Accès à des soins fournis en temps opportun étant important pour les patient et les soignants, les coordonnateurs de soins du RLISS du Centre-Est évaluent les besoins d'une personne en matière de soins afin d'élaborer, ensemble, un plan de soins qui répond aux besoins de la personne. Les patients qui requièrent des soins immédiats recevront des services de soins à domicile en temps opportun. Si les services ne sont pas requis immédiatement ou si un service ne peut être offert en raison d'une disponibilité limitée de ressources ou de fournisseurs, la personne peut être inscrite sur une liste d'attente.

Le RLISS du Centre-Est accorde la priorité aux patients ayant les besoins les plus complexes et les plus urgents en matière de soins. Ces patients comprennent, sans s'y limiter, les personnes qui reçoivent leur congé de l'hôpital, les personnes qui ont besoin de soins infirmiers urgents en raison de leur problème de santé ou du traitement dont elles ont besoin ainsi que les patients ayant besoin de soins palliatifs ou de soins de fin de vie.

**Définitions**

Soutien à la personne – Les préposés aux services de soutien à la personne aident les patients à accomplir les activités de la vie quotidienne qu'ils ne sont peut-être plus en mesure d'accomplir eux-mêmes en toute sécurité (p. ex. prendre un bain, s'habiller, aller à la toilette, préparer des repas, faire de légers travaux ménagers, etc.).

Ajoutés à la liste d'attente durant le mois en cours – le nombre de patients jugés admissibles aux services dont le nom a été ajouté à la liste d'attente pendant le mois en cours. Les patients peuvent encore être en attente ou non de recevoir des services à la fin du mois.

Retirés de la liste d'attente durant le mois en cours – le nombre de patients dont le nom a été retiré de la liste d'attente pendant le mois en cours.

**Liste d'attente pour les services de soutien à la personne**



